

-----  
**Ordre du jour**  
-----

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n° 2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : juin 2017, juillet 2017, août 2017, septembre 2017.

**Information**

- 1 PPP – Plan Lumière – rapport annuel 2016
- 2 Rapport de gestion 2016 - Délégation de Service Public SAEM Le Phenix

**Ressources Humaines**

- 3 Signature d'une convention avec Valenciennes Métropole portant sur la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial
- 4 Tableau des effectifs – Création/Modification et suppression d'emplois

**Stratégie Patrimoniale**

- 5 Résultats d'enquête publique en vue de la désaffectation et du déclassement de plusieurs emprises appartenant au domaine public

**Opérations Immobilières**

**Acquisitions**

- 6 Acquisition à ESCAUT HABITAT d'une emprise de 649 m2 issue de la parcelle AK n° 340 sise angle rue du clos des villas et rue de l'Abreuvoir.
- 7 Acquisition du 48 rue d'Alsace
- 8 Transfert de plein droit d'un bien sans maître du 23 rue Askièvre

**Ventes/Cessions**

- 9 Cession de deux parcelles à la SARL GESTANORD pour l'extension du projet de marché couvert réalisé dans l'Hippodrome
- 10 Cession à Madame INTILE d'un terrain de 101 m2 cadastré section Q n° 71 situé 24 allée des Arbalétriers.

**Echanges Fonciers**

- 11 Echange foncier avec soulte entre la ville de Valenciennes et la SCI Lionne BSCO (magasin HAINAUTO situé 53 rue Jean Bernier)

**Rénovation urbaine – ANRU - PNRQAD**

- 12 Convention d'Aménagement et de charges foncières - SARL SOFIM AMENAGEMENT - Construction de 26 logements entre le rue de Petite Forêt- rue Des Fougères et la rue d'Aubry à DUTEMPLE
- 13 Convention de partenariat entre la Ville de Valenciennes et le groupe PROCIVIS NORD pour une aide aux accédants à la propriété du programme SRCJ « Le Clos des Antonins » à DUTEMPLE

## **Finances**

- 14 Urbanisme - Taxe sur les commerces vacants – recensement 2017
- 15 Leg Duvant – modificatif
- 16 Régularisations comptables – Compte 165
- 17 Admission en non valeur
- 18 Décision Modificative n° 2 – Exercice 2017 - Budget général

## **Protocole d'accord**

- 19 Renouvellement du protocole d'accord de coopération entre la Ville de Valenciennes et l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis et mise à disposition Centre d'arts de la caserne Ronzier

## **Conventions**

### **Partenariats**

- 20 Musée - Convention de dépôt vente avec le Furet du Nord de Valenciennes
- 21 Convention de dépôt d'une œuvre appartenant au Musée des Beaux Arts de Valenciennes au Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM)
- 22 Partenariat entre Valenciennes Tourisme & Congrès et le Musée des Beaux Arts de Valenciennes
- 23 Partenariat entre le Musée des Beaux Arts de Valenciennes et le Metropolitan Museum of Art
- 24 Convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine en vue de mobiliser du mécénat populaire pour la restauration de la « Tapisserie du Tournoi »
- 25 Education - Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

## **Administration Générale**

- 26 Désignation de représentants du conseil Municipal au sein de divers organismes - Modification
- 27 Saisine Commission Consultative des Services Publics Locaux - DSP Fourrière Automobile
- 28 Saisine Commission Consultative des Services Publics Locaux - Principe de délégation
- 29 Dérogations au repos dominical 2018

## **Jeunesse**

- 30 Convention de labellisation du Point Information Jeunesse

## **Groupement de commandes**

- 31 Groupement de commandes avec le CCAS. Prestations de services pour la remise, la collecte et l'affranchissement du courrier

## **DRH**

- 32 Indemnité de conseil du receveur municipal

## **Subventions /Taxes - Versements**

- 33 Sports – subvention à diverses associations

## CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la Séance du 20 Octobre 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt octobre, à dix sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le six octobre, est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaires de séance : Mme Marion PERETTI et M. Mohamed AGOUDJIL

### Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, Maire, M. Guy MARCHANT, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Gwendoline DESFORGES, M. Armand AUDEGOND, Mme Isabelle DESOIL, M. Patrick ROUSSIES, Mme Aurore COLSON, M. Hervé MORMENTYN, M. Mattéo GUALANO, Mme Maryse DUMORTIER, Adjoint au Maire, M. Jean-Marcel GRANDAME, Mme Joëlle ANDRIS, M. Bernard MOREAU, M. Olivier MARLIERE, M. Pascal VANHELDER, Mme Nadine LERAY, Mme Marie-Laure COUSIN, M. Jean-Yves DEGARDIN, M. Franck KOLLER, Mme Sophie MÉRIAUX, M. Karim GANA, Mme Ludivine BILLOIR, Mme Marion PERETTI, Mme Kostia HUANT, Mme Isabelle DELGEHIER, M. Jean-Claude DULIEU, Mme Nathalie LORETTE, M. Mohamed AGOUDJIL, Mme Valérie CAUDRON, M. Jean-Paul SAUTREAUX, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO, M. Michaël MARTINEZ

### Absents, Excusés :

- Mme Geneviève MANNARINO, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Gwendoline DESFORGES - Mme Danièle FERTE, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Aurore COLSON - M. Daniel CAPPELLE, excusé, qui a donné pouvoir à M. Jean-Yves DEGARDIN - M. Gérard CLIPET, excusé, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DELGEHIER - M. Didier LEGRAND, excusé, qui a donné pouvoir à Mme Kostia HUANT - M. Guy MARCHANT, absent jusqu'à la délibération n° 30 incluse - Mme Maryse DUMORTIER, absente jusqu'à la délibération n° 8 incluse - M. Dominique RIQUET - M. Bernard BROUILLET - M. Michel BROUILLARD, - M. Jean-Luc François LAURENT

### ----- Ordre du jour -----

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n° 2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : juin 2017, juillet 2017, août 2017, septembre 2017.

### Information

#### 1 PPP – Plan Lumière – rapport annuel 2016

Le conseil municipal prend connaissance du rapport synthétique joint en annexe concernant le compte rendu annuel d'activité 2016 du PPP, comprenant :

- La présentation du contrat
- Le volet financier
- Le volet technique
- La situation du personnel
- L'engagement Développement Durable et communication

Le rapport complet est disponible et consultable au service Bureau d'Etudes Voirie de la Direction Générale des Services Techniques.

#### 2 Rapport de gestion 2016 - Délégation de Service Public SAEM Le Phenix

Le conseil municipal prend connaissance de ce rapport pour l'année 2016

## Ressources Humaines

### 3 Signature d'une convention avec Valenciennes Métropole portant sur la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial

Le conseil municipal par, 33 voix pour et 4 abstentions (MM.LEGRAND, CLIPET, Mmes HUANT, DELGHEIER), décide :

- d'approuver la mise à disposition du chargé de communication événementiel de Valenciennes Métropole au profil de la Ville de Valenciennes à raison de 50 % de son temps de travail soit 17h30 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 et pour une durée d'un an.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de mise à disposition.

### 4 Tableau des effectifs – Création/Modification et suppression d'emplois

Le conseil municipal par, 33 voix pour et 4 abstentions (MM.LEGRAND, CLIPET, Mmes HUANT, DELGHEIER), décide :

- d'autoriser la suppression, la création et la modification des emplois présentés,
- d'autoriser le recrutement, d'un agent contractuel pour une durée de trois ans maximum sur la base de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 dans l'hypothèse où la recherche d'un candidat statutaire s'avérerait infructueuse, aux conditions de rémunération définies,
- d'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- d'inscrire les crédits correspondants aux créations d'emplois au budget,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces recrutements.

## Stratégie Patrimoniale

### 5 Résultats d'enquête publique en vue de la désaffectation et du déclassement de plusieurs emprises appartenant au domaine public

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de constater la désaffectation des emprises suivantes qui ne sont plus ni affectées à un service public ni à l'usage direct du public :

- 1) Hippodrome, place Poterne : emprise de 160 m<sup>2</sup> environ
- 2) Angle rue Jean Bernier-Rue de Metz : une emprise de 308 m<sup>2</sup>.
- 3) Place de la Barre : une emprise de 283 m<sup>2</sup> environ.
- 4) Angle rue du Clos des Villas et rue de l'Abreuvoir – une emprise de 1 m<sup>2</sup>.
- 5) Impasse Onésyme Leroy : une emprise de 7,8 m<sup>2</sup> environ.

- d'autoriser le déclassement du domaine public et l'incorporation dans le domaine privé de ces mêmes emprises en vue de leur cession :

- 1) Hippodrome, place Poterne : emprise de 160 m<sup>2</sup> environ
- 2) Angle rue Jean Bernier-Rue de Metz : une emprise de 308 m<sup>2</sup>.
- 3) Place de la Barre : une emprise de 283 m<sup>2</sup> environ.
- 4) Angle rue du Clos des Villas et rue de l'Abreuvoir : une emprise de 1 m<sup>2</sup>.
- 5) Impasse Onésyme Leroy : une emprise de 7,8 m<sup>2</sup> environ

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir concernant ces déclassements.

## Opérations Immobilières

### Acquisitions

### 6 Acquisition à ESCAUT HABITAT d'une emprise de 649 m2 issue de la parcelle AK n° 340 sise angle rue du clos des villas et rue de l'Abreuvoir.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'acquisition à la société ESCAUT HABITAT (groupe SIA) d'une emprise de 649 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle cadastrée section AK n° 340, au prix de 150 000 euros net de taxes (hors frais d'actes notariés et de géomètre à la charge de la ville).
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

#### **7 Acquisition du 48 rue d'Alsace**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'acquisition de l'immeuble appartenant à la succession des époux défunts M et Mme JOUGLET-LADERRIERE, situé 48 rue d'Alsace, parcelle cadastrée section W n°143 au prix de 45 000 €, les frais d'actes étant à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire et en cas d'absence son représentant, à signer les actes à intervenir.

#### **8 Transfert de plein droit d'un bien sans maître du 23 rue Askièvre**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à acquérir la parcelle section AT n° 552 d'une superficie de 60 m<sup>2</sup>, constituant un bien sans maître et revenant de plein droit à la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à constater la prise de possession du bien par procès-verbal qui sera affiché en mairie pendant une durée de deux mois,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

#### **Ventes/Cessions**

#### **9 Cession de deux parcelles à la SARL GESTANORD pour l'extension du projet de marché couvert réalisé dans l'Hippodrome**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la cession à la SARL GESTANORD de la parcelle nouvellement cadastrée section AR n° 1037 d'une superficie de 417 m<sup>2</sup> (issue de la parcelle cadastrée section AR n° 614) et de l'emprise de 160 m<sup>2</sup> déclassée du domaine public nouvellement cadastrée section AR n° 1046 (plan joint), au prix global de 9 000 € net vendeur, les frais de notaire et les frais fiscaux restant à la charge de l'acquéreur.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir

#### **10 Cession à Madame INTILE d'un terrain de 101 m2 cadastré section Q n° 71 situé 24 allée des Arbalétriers.**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la cession de la parcelle cadastrée section Q n° 71, d'une contenance de 101 m<sup>2</sup>, avec tous droits y attachés, située 24 allée des Arbalétriers à Monsieur et Madame INTILE pour un montant de 10 000 € net vendeur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

#### **Echanges Fonciers**

#### **11 Echange foncier avec soulte entre la ville de Valenciennes et la SCI Lionne BSCO (magasin HAINAUTO situé 53 rue Jean Bernier)**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la cession de l'emprise de terrain non bâti cadastrée section R n°1074 d'une superficie de 308 m<sup>2</sup> au profit de la SCI Lionne BSCO (Hainauto) au prix de 9 000 € net vendeur.
- d'autoriser l'acquisition par la ville d'une emprise de 23 m<sup>2</sup> cadastrée section R n° 1076 (issue de la parcelle cadastrée section R n° 57) au prix de 400 € et de l'incorporer dans le domaine public après transfert de propriété.
- d'approuver l'échange foncier avec une soulte au profit de la commune s'élevant à 8 600 €, l'ensemble des frais d'actes et les frais fiscaux restant à la charge de la SCI Lionne BSCO (Hainauto), la ville ayant pris en charge les frais de géomètre.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

**12 Convention d'Aménagement et de charges foncières - SARL SOFIM AMENAGEMENT - Construction de 26 logements entre le rue de Petite Forêt- rue Des Fougères et la rue d'Aubry à DUTEMPLE**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la cession à la SARL SOFIM AMENAGEMENT pour le projet de construction de 26 logements situés entre les rue d'Aubry, rue des Fougères et rue de Petite Forêt cadastrées section AE numéros 535, 536, 537, 540 et 541 d'une superficie de 7 490 m<sup>2</sup> pour un montant total de 260 000 € HT auquel s'ajoutera la TVA en vigueur ainsi que les frais d'actes notariés à la charge de l'acquéreur.
- d'autoriser un ajustement de la contenance définitive des dites parcelles de plus ou moins 10 % sans variation de prix
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, signer les actes à venir.

**13 Convention de partenariat entre la Ville de Valenciennes et le groupe PROCIVIS NORD pour une aide aux accédants à la propriété du programme SRCJ « Le Clos des Antonins » à DUTEMPLE**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'approuver la démarche de prêts Missions Sociales proposée par PROCIVIS NORD et sa mise en place dans le cadre du programme de construction par la SRCJ « Le Clos des Antonins » à Dutemple.
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention tripartite entre la SRCJ, PROCIVIS NORD et la ville de Valenciennes.

**Finances**

**14 Urbanisme - Taxe sur les commerces vacants – recensement 2017**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de prendre connaissance que le recensement des commerces vacants réalisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017 fait apparaître les éléments suivants :

Nombre de locaux commerciaux	: 1424
Nombre de commerce en activité	: 1073
Nombre de commerces vacants	: 249
Nombre de commerces éligibles à la taxe	: 102
- dont 15 commerces taxés au taux de 20 % (+ 2 ans de vacance) 62 commerces taxés au taux de 30 % (+ de trois ans de vacance), et 25 commerces taxés au taux de 40 % (+ de 4 ans de vacance).
- d'affecter cette recette, l'année N+1 de l'encaissement de la taxe, à l'Union du Commerce (Les Boutiques de Valenciennes) et à la Fédération du Commerce, par le vote d'une subvention qui sera régulièrement inscrite au budget sur la ligne 657 48 – 94-2350.

**15 Leg Duvant – modificatif**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'attribuer la bourse d'études d'un montant de 1 525 € (mille cinq cent vingt-cinq euros) à Monsieur DYLAN SAUDEMONT.

Le crédit est prévu sur la ligne 23 – 67141 - 3010

## 16 Régularisations comptables – Compte 165

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le maire à procéder aux écritures comptables nécessaires à la régularisation du compte 165, à hauteur de 6 697,26 € ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à ces opérations ;
- qu'en cas de nouvelle sollicitation et après vérification, il sera procédé au remboursement des dépôts de garantie par utilisation du compte 6718 du budget général.

## 17 Admission en non valeur

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'admettre en non-valeur (imputation 6541) les titres référencés ci-dessous pour le budget général pour une somme totale de 6 723.05 € TTC ;
- d'admettre en créances éteintes (imputation 6542) les titres référencés ci-dessous pour le budget général pour une somme totale de 3 737.39 € TTC ;
- d'admettre en non-valeur (imputation 6541) les titres référencés ci-dessous pour le budget général pour une somme totale de 28 576,20 € TTC.

Exercice	N° de pièce	Reste à recouvrer
2004	T-2512	38,60
2004	T-1580	71,73
2004	T-1661	230,00
2004	T-1765	338,60
2004	T-2266	338,60
2004	T-2766	338,60
2004	T-880	2 213,65
2005	T-356	251,63
2005	T-2209	251,63
2005	T-163	301,63
2005	T-865	301,63
2005	T-1349	301,63
2005	T-129	338,60
2005	T-565	351,63
2005	T-1569	351,63
2005	T-1867	351,63
2005	T-2125	351,63

ANNEXE – LISTE DES TITRES ADMIS :

Exercice	Ref titre	Montant	Motif de la présentation	Nature de l'admission	Imputation
2016	T-3784	75,73	Surendettement	Créances éteintes	6542
2012	T-2431	483,38	Surendettement	Créances éteintes	6542
2012	T-2568	24,20	Surendettement	Créances éteintes	6542
2012	T-1881	400,49	Surendettement	Créances éteintes	6542
2015	T-1791	114,77	Surendettement	Créances éteintes	6542
2017	T-1203	90,00	Surendettement	Créances éteintes	6542
2014	T-23	392,50	Surendettement	Créances éteintes	6542
2014	T-1692	1 750,50	Surendettement	Créances éteintes	6542
2014	T-2326	75,62	Surendettement	Créances éteintes	6542
2012	T-2429	330,20	Surendettement	Créances éteintes	6542
2009	T-1282	6 647,50	Liquidation judiciaire	Admissions en non valeur	6541
2012	T-974	86,94	Liquidation judiciaire	Admissions en non valeur	6541
2012	T-2426	27,73	Liquidation judiciaire	Admissions en non valeur	6541
2012	T-2971	46,63	Liquidation judiciaire	Admissions en non valeur	6541
2012	T-2724	61,75	Liquidation judiciaire	Admissions en non valeur	6541
2012	T-2554	106,48	Liquidation judiciaire	Admissions en non valeur	6541
2013	T-2612	35,33	Liquidation judiciaire	Admissions en non valeur	6541
2014	T-1878	30,06	Liquidation judiciaire	Admissions en non valeur	6541
2014	T-2067	29,53	Liquidation judiciaire	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1265	198,37	Liquidation judiciaire	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1740	345,33	Liquidation judiciaire	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1533	345,33	Liquidation judiciaire	Admissions en non valeur	6541
2016	T-1723	88,00	Liquidation judiciaire	Admissions en non valeur	6541
2016	T-982	208,00	Liquidation judiciaire	Admissions en non valeur	6541
2016	T-1129	225,00	Liquidation judiciaire	Admissions en non valeur	6541
2016	T-983	620,00	Liquidation judiciaire	Admissions en non valeur	6541
2016	T-108	635,00	Liquidation judiciaire	Admissions en non valeur	6541
2016	T-672	725,00	Liquidation judiciaire	Admissions en non valeur	6541
2012	T-94	25,70	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2012	T-2741	28,30	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2012	T-2426	27,73	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2012	T-2568	24,20	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2012	T-977	27,81	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541



2013	T-933	28,20	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2013	T-488	15,12	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2013	T-2018	10,80	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2013	T-2012	11,85	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2013	T-2014	17,25	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2013	T-2015	25,05	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2013	T-2016	26,38	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2013	T-2370	11,29	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2013	T-2369	12,21	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2013	T-1392	12,00	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2013	T-1393	30,00	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2013	T-1905	23,00	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2013	T-2789	10,20	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2013	T-2793	14,88	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2013	T-2790	25,60	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2013	T-2794	27,84	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-2239	12,14	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-282	27,90	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-1822	29,04	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-2067	29,53	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-934	14,83	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-2471	30,00	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-2498	13,76	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-2499	27,13	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-768	16,74	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-765	21,60	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-767	22,57	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-766	22,82	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-1642	18,77	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-1880	9,80	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-1881	12,10	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-1882	13,15	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-1879	13,67	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-836	21,20	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-830	23,85	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-2696	14,26	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-2704	18,55	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-2702	19,38	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-2707	23,85	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2014	T-2710	25,09	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1788	14,76	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-209	14,75	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1980	24,59	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1982	24,59	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1983	24,59	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1984	24,59	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1978	25,42	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-2181	20,66	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-2460	23,20	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-288	22,39	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-672	7,04	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-722	22,87	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-2552	19,65	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-2591	22,87	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-2527	23,54	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1711	22,87	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-2332	14,71	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-2000	13,35	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541

2015	T-1298	0,79	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1297	1,10	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1296	1,98	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1316	2,69	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1318	2,81	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1302	3,27	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1321	5,58	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1299	5,91	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1300	6,40	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1317	7,15	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1322	7,39	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1310	10,53	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1313	14,77	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1303	17,66	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1306	19,99	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1259	22,63	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1301	23,04	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1319	24,06	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-1311	28,39	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-30	26,11	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-2714	11,59	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-2717	13,74	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2015	T-2674	0,70	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-1760	6,83	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-1755	8,80	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-1766	15,37	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-1753	16,12	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-1754	22,35	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-1197	19,40	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-1196	25,72	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-1346	10,93	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-854	21,66	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-1269	1,35	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-2182	21,75	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-2180	23,30	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-2179	25,00	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-1806	4,96	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-2369	22,87	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-2678	15,60	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-4	15,97	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-2914	12,00	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-2915	14,00	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-554	8,55	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-1897	25,00	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-1921	29,52	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-220	28,08	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-1071	7,73	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-366	22,87	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-1203	4,08	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2016	T-1254	22,87	Inférieur seuil de poursuites	Admissions en non valeur	6541
2003	T-438	2 254,68	Poursuite sans effet et prescription	Admissions en non valeur	6541
2005	T-1970	13 865,00	Poursuite sans effet et prescription	Admissions en non valeur	6541
<b>Total</b>		<b>32 313,59</b>			

18 Décision Modificative n° 2 – Exercice 2017 - Budget général

Le conseil municipal par, 34 voix pour et 4 abstentions (MM.LEGRAND, CLIPET, Mmes HUANT, DELGHEIER), décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget général dont le bilan par chapitre est le suivant :

<b>BILAN DM N°2 Budget principal</b>			
Libellé Chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles			
Chapitre 011	64 720,40	234 767,00	Chapitre 73
Chapitre 65	328 946,00	854 257,00	Chapitre 74
Chapitre 67	1 551,60	200 000,00	Chapitre 77
Equilibre			
Chapitre 022	-1 576 166,02		
Chapitre 023	2 469 972,02		
<b>dépenses</b>	<b>1 289 024,00</b>	<b>1 289 024,00</b>	<b>recettes</b>

Libellé Chapitre	INVESTISSEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles			
Chapitre 20	364 821,20	54 760,00	Chapitre 20
Chapitre 204	84 000,00	-2 045 000,00	Chapitre 13
Chapitre 21	2 950 915,37		
Chapitre 23	-2 945 004,55		
Chapitre 26	20 000,00		
Chapitre 27	5 000,00		
Equilibre			
		2 469 972,02	Chapitre 021
<b>dépenses</b>	<b>479 732,02</b>	<b>479 732,02</b>	<b>recettes</b>

**Protocole d'accord**

19 Renouvellement du protocole d'accord de coopération entre la Ville de Valenciennes et l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis et mise à disposition Centre d'arts de la caserne Ronzier

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe de reconduction de ce protocole de coopération entre l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis
- d'approuver le principe d'utilisation des locaux du centre d'Arts Ronzier afin d'y organiser des expositions artistiques
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer :
  - . le nouveau protocole d'accord de coopération portant sur des projets et actions culturelles partagées ;
  - . la convention de mise à disposition du centre d'Arts Ronzier entre la Ville, l'Université de Valenciennes et du Cambrésis.
  - . les conventions d'occupation du centre d'Arts Ronzier entre la Ville, l'Université de Valenciennes et du Cambrésis et les tiers exposants établies sur la base du projet type
  - . les conventions spécifiques portant sur les projets et actions culturelles partagées liées au protocole d'accord de coopération entre la ville et l'UVHC.

## Conventions

### Partenariats

#### **20 Musée - Convention de dépôt vente avec le Furet du Nord de Valenciennes**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe du dépôt-vente d'ouvrages du Furet du Nord au Musée des Beaux-Arts
- de signer la convention de dépôt-vente proposée

#### **21 Convention de dépôt d'une œuvre appartenant au Musée des Beaux Arts de Valenciennes au Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM)**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à accepter le présent dépôt au profit du MuCEM pour une période de 5 ans
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention de dépôt à intervenir.

#### **22 Partenariat entre Valenciennes Tourisme & Congrès et le Musée des Beaux Arts de Valenciennes**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe du partenariat proposé,
- de permettre la mise en vente de billets d'entrée au Musée hors expositions temporaires sur le site internet de Valenciennes Tourisme & Congrès aux tarifs appliqués par le Musée des Beaux-Arts
- de signer la convention de partenariat afférente.

#### **23 Partenariat ente le Musée des Beaux Arts de Valenciennes et le Métropolitan Museum of Art**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'approuver la restauration de la Tapisserie du Tournoi.
- d'accepter la demande de prêt de l'œuvre une fois restaurée.
- d'accepter la participation financière du MET selon les conditions reprises dans la convention de partenariat
- d'accepter d'abonder les crédits nécessaires à la restauration (130 000 €) dans le cadre de la décision modificative à venir.

#### **24 Convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine en vue de mobiliser du mécénat populaire pour la restauration de la « Tapisserie du Tournoi »**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'accepter de faire appel aux services de la Fondation du Patrimoine pour le lancement d'une campagne de mobilisation populaire en vue de compléter les moyens nécessaires à la restauration de la *Tapisserie du Tournoi*
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de souscription

#### **25 Education - Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec les trois associations présentées et
- d'accepter le versement de la subvention aux conditions mentionnées dans celle-ci.

Le crédit est prévu au budget primitif 2017 sur la ligne 65748 – 255-3010

26 Désignation de représentants du conseil Municipal au sein de divers organismes - Modification

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'accepter ces modifications

Organismes concernés	Représentants actuels		Noms des nouveaux représentants proposés	
Collège Watteau	2 titulaires	Maurice SPRATBROW <i>Caroline TRZAN</i>	⇒ Michaël MARTINEZ	
Commission d'indemnisation Ville	2 titulaires	Nadine LERAY Karim GANA	⇒ Monique HEGO	
	2 suppléants	Armand L'HERMINE <i>Caroline TRZAN</i>		
C.L.E.T.C Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges	commissaires titulaires	Laurent DEGALLAIX Ludivine BILLOIR Aurore COLSON Jean-Claude DULIEU Jean-Marcel GRANDAME Didier LEGRAND Geneviève MANNARINO Guy MARCHANT Pascal VANHELDER Nadine LERAY Armand AUDEGOND Sophie DICTUS Mattéo GUALANO Olivier MARLIERE Hervé MORMENTYN Marion PERETTI <i>Caroline TRZAN</i>	⇒ Monique HEGO	
Ecole publique – Groupe Scolaire Conseil d'école Antoine St Exupéry	le Maire ou son représentant	Franck KOLLER	⇒ Michaël MARTINEZ	
	1 titulaire	<i>Caroline TRZAN</i>		
	Jean Mineur	le Maire ou son représentant	Jean-Paul SAUTREAUX	⇒ Michaël MARTINEZ
		1 titulaire	<i>Gwendoline DESFORGES</i>	
Caisse des Ecoles	le Maire ou son représentant	Geneviève MANNARINO	⇒ Michaël MARTINEZ	
	7 conseillers	<i>Gwendoline DESFORGES</i> Aurore COLSON Maryse DUMORTIER Danièle FERTE Franck KOLLER Mattéo GUALANO Maurice SPRATBROW		

<b>E.S.A.D</b> Ecole Supérieure d'Art et de Design	le Maire ou son représentant  titulaires  suppléants	Geneviève MANNARINO  Daniel CAPPELLE Dominique RIQUET Sophie DICTUS Jean-Yves DEGARDIN Joëlle ANDRIS <b>Gwendoline DESFORGES</b> Bernard MOREAU  <b>Caroline TRZAN</b> Ludivine BILLOIR Pascal VANHELDER Olivier MARLIERE Mattéo GUALANO Patrick ROUSSIES Aurore COLSON	⇒ Michaël MARTINEZ  ⇒ Isabelle DESOIL
<b>Val en Liesse</b>	1 titulaire	<b>Caroline TRZAN</b>	⇒ Michaël MARTINEZ
<b>Valenciennes Métropole</b>		Laurent DEGALLAIX Nadine LERAY Guy MARCHANT Geneviève MANNARINO Jean Marcel GRANDAME Ludivine BILLOIR Pascal VANHELDER Aurore COLSON Didier LEGRAND Jean-Claude DULIEU Oliver MARLIERE Sophie DICTUS Armand AUDEGOND <b>Caroline TRZAN</b> Mattéo GUALANO Marion PERETTI Hervé MORMENTYN	⇒ Monique HEGO
<b>C.C.S.P.L</b> commission consultative des services publics locaux	6 membres élus  6 représentants d'associations locales ou usagers	Arnaud L'HERMINE Armand AUDEGOND Franck KOLLER Patrick ROUSSIES Sophie DICTUS Jean-Luc François LAURENT  André CAZES Gréta RENARD <b>Michaël MARTINEZ</b> Elisa CAUDRELIER Dominique HELOIRE Lysiane DEPARIS	⇒ Mireille FABRY

**27 Saisine Commission Consultative des Services Publics Locaux - DSP Fourrière Automobile**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux afin qu'elle rende un avis sur le projet de déléguer la gestion des fourrières automobiles

**28 Saisine Commission Consultative des Services Publics Locaux - Principe de délégation**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de donner délégation à Monsieur le Maire ou son représentant de saisir, par décision, pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour tout projet de délégation de service public, pour tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ainsi que tout projet de partenariat, dans les conditions présentées

**29 Dérogations au repos dominical 2018**

Le conseil municipal par, 37 voix pour et 1 voix contre (Mme LORETTE), décide :

- de se prononcer sur le calendrier complet des dates arrêtées pour 2018, à savoir :  
Dimanche 14 janvier, 08 Avril, 01 juillet, 11 novembre, 25 novembre, 2, 9, 16, 23, 30 décembre.

**Jeunesse**

**30 Convention de labellisation du Point Information Jeunesse**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de donner son accord,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de coopération mais également tout document relevant de l'exécution de cette dernière

**Groupement de commandes**

**31 Groupement de commandes avec le CCAS. Prestations de services pour la remise, la collecte et l'affranchissement du courrier**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de constituer un groupement de commandes pour la prestation de services de remise, de collecte et d'affranchissement du courrier
- d'approuver la convention constitutive du groupement
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché ou l'accord-cadre correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant conformément aux dispositions de la convention constitutive.

**DRH**

**32 Indemnité de conseil du receveur municipal**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, le bénéfice de l'indemnité de conseil, sur la base du maximum prévu par la réglementation, à Monsieur Jean-Luc Prouvez, Comptable public, pendant toute la durée de ses missions de comptable.
- que les crédits relatifs au versement de cette indemnité seront prélevés sur la ligne prévue à cet effet au budget primitif.

Subventions / Taxes - Versements

33 Sports – subvention à diverses associations

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'accorder les subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

ASSOCIATION	JUSTIFICATION	MONTANT
SUMMER CLUB	Prise en charge d'une partie des frais de matériels (ballons, mini buts, plots) et déplacements engendrés suite à l'accession en division supérieure	2 000,00
JU JITSU CLUB DE VALENCIENNES	Dans le cadre du développement de l'association, une démonstration sera organisée devant les parents le 21 Octobre 2017. Il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 900 euros qui couvriront une partie des frais engagés pour cette journée.	900,00
FUTSAL DU HAINAUT	Pour permettre au club de : - développer la pratique des adultes avec l'objectif de constituer une équipe féminine sénior - créer une école de futsal dans le cadre du dispositif « programme éducatif fédéral » pour développer la section jeune (enfants de 6 à 17 ans).	2 000,00
LYCEE WATTEAU	Prise en charge des frais de déplacements et d'équipements suite à une augmentation du nombre de sections sportives et des adhérents	500,00
VALENCIENNES HANDBALL	Organisation d'un tournoi international masculin	2 200,00
VOLLEY CLUB DE VALENCIENNES	Aide à la prise en charge des frais de déplacements engendrés par l'accession en Nationale 3	4 000,00
VAL 'ACRO	Organisation d'animations et de manifestations sur le site du complexe sportif Chasse Royale pour développer la Gymnastique Acrobatique	1 500,00
PETANQUE VALENCIENNOISE	Organisation d'une manifestation exceptionnelle pour fêter les 50 ans du club	600,00
VALENCIENNES CANOE KAYAK	Pour permettre au club de promouvoir l'action « SPORT ET FEMME »	1 000,00
SAIN'T WAAST CHEMINOTS FOOTBALL CLUB	Achat de matériels pour développer l'activité du club dans le cadre du « Programme éducatif fédéral »	1 000,00
BODHIDHARMA KARATE CLUB	Aide financière pour l'achat de plastrons et casques spécifiques après la création d'une nouvelle section baby,	930,00
BASE-BALL CLUB DE VALENCIENNES "FIGHTING DUCK"	Aide à la création d'une nouvelle section de CRICKET et engagement d'une équipe en championnat.	1 000,00

Soit 17 630,00 euros



## QUESTIONS ORALES

### Groupe « Valenciennois je me bats pour toi »

Mme Kostia HUANT (pour le groupe)

- Des membres de la communauté éducative des Lycée et Collège Watteau ont attiré notre attention sur leurs problèmes de stationnement actuels en raison des travaux sur les boulevards. Ils déplorent, en particulier, que des PV leur soient dressés dans ces conditions déjà bien difficiles. Des interrogations nous sont également parvenues sur le stationnement possible pour les riverains durant les travaux de la place de la Barre.

### Groupe « Valenciennes Citoyenne »

Mme Nathalie LORETTE

- Quel est l'impact de la suppression des emplois aidés sur les services municipaux ? Que préconisez-vous pour faire face à cette situation ?

M. Mohamed AGOUDJIL :

- Stationnement rue du Marquis  
Problème de stationnement dans la du Marquis pour les personnes âgées et à mobilité réduite, problème d'accessibilité des trottoirs qui sont étroits avec un sentiment pour ces personnes de ne pas être entendues

M. Jean-Claude DULIEU :

- Création d'une station de tram près de la place du Marché aux Herbes

**La séance est levée à 18h30**

**Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte-rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel-de-Ville le**

**26 OCT. 2017**

**pour y demeurer jusqu'au**

**26 NOV. 2017**

**Valenciennes, le 26 OCT. 2017**

**Le Maire,**



**Laurent DEGALLAIX**